

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à l'Ambassadeur des
États-Unis d'Amérique*

Ottawa, le 13 août, 1986

Excellence,

J'ai l'honneur de me reporter à votre Note no 228 du 5 mai 1986 dans laquelle vous proposez de prolonger d'un an la date limite pour déterminer le pourcentage de saumons réputé être d'origine américaine, tel qu'il est énoncé au paragraphe D du Mémoire d'entente faisant suite au Traité entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant le saumon du Pacifique.

La prolongation proposée reçoit l'agrément du gouvernement du Canada. En conséquence, j'ai l'honneur de confirmer que votre note et que cette réponse, qui fait également foi en français et en anglais, constitueront entre nos deux gouvernements un accord qui prolonge d'un an la date limite pour parvenir à une entente sur les dispositions déterminatives. La présente confirmera également que ledit accord entrera en vigueur à la date de cette réponse, avec effet rétroactif au 18 mars 1986.

Veillez accepter, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
JOE CLARK

Son Excellence M. Thomas M.T. Niles,
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique,
Ottawa.